

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-097

OBJET : Arrêté de circulation, route du Vloquier, Bauquay, commune déléguée de Les Monts-d'Aunay (travaux de raccordement électrique)

LE MAIRE DES MONTS D'AUNAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise SATO GIBERVILLE pour des travaux de raccordement électrique, route du Vloquier, Bauquay, commune déléguée des Monts d'Aunay, à partir du lundi 30 mai 2022 jusqu'au 17 juin 2022 ;

ARRÊTE

- Article 1 -** Pendant toute la durée des travaux l'entreprise SATO GIBERVILLE est autorisée à empiéter sur la chaussée.
La circulation sera alternée manuellement et par des feux tricolores à partir du 30 mai 2022 et jusqu'au 17 juin 2022.
Le stationnement sera interdit.
- Article 2 -** L'entreprise SATO GIBERVILLE est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 3 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 4 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL, Kéolis,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- L'entreprise SATO GIBERVILLE.
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon,
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay,
Le 25 mai 2022

Le Maire,

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

